



CAPN 3 du 07 février 2018

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

En propos liminaire et avant d'aborder les dossiers, la CFE-CGC et l'union UNSA/CFTC souhaitent rappeler que le volet emplois du PLF 2018 va générer une nouvelle dégradation des conditions de vie au travail à la DGFIP.

Avec notamment la mise en œuvre du PAS et l'annonce d'un appel d'offres, en vue de l'assistance téléphonique des usagers, se dessine une nouvelle réduction importante des effectifs de la DGFIP. Car l'engagement de réduire 120 000 postes de fonctionnaires dont 50 000 dans la Fonction publique d'État sur la durée du quinquennat concerne significativement la DGFIP. D'ores et déjà le premier ministre et le ministre de l'Action et des Comptes publics viennent d'annoncer qu'un « plan de départs volontaires » va être étudié dans le cadre de CAP 22 et que le recours aux contractuels sera largement étendu. Parmi les autres annonces récentes, le Premier ministre a indiqué que d'ici 2020, 100% des démarches administratives seront numérisées.

Pour autant, supprimer à la DGFIP un volume important d'emplois, sans lien avec des gains de productivité, aboutit à programmer naturellement des décisions sur le champ de ses missions. Nous attendons les annonces du « Programme Action Publique 2022 » qui se fait sans réelle concertation avec les organisations syndicales.

Les syndicats CFE-CGC et l'union UNSA/CFTC sont très inquiets sur l'avenir de la fonction publique et des services publics après l'annonce gouvernementale de bâtir un nouveau modèle de conduite des politiques publiques qui *« doit mettre fin à une vision décliniste et résignée de l'intervention publique »*.

Expliqué autrement, notre fonction publique dont fait partie notre direction DGFIP ne va pas assez vite pour s'adapter aux attentes des usagers, aux nouvelles technologies, aux évolutions de la société et n'a pas su se simplifier, se moderniser ou se remettre en question. Ne comptez pas sur nous pour expliquer à nos collègues que le rythme des transformations de la DGFIP est trop lent !!!

Le récent mouvement C1 a connu une hausse du nombre de vacances d' 1/3 par rapport au mouvement 2017.

Le nombre de prioritaires sur le mouvement C2-C3 reste volumineux tandis que les regroupements de postes comptables s'amplifient, ce qui laisse peu de possibilité d'accès aux postes comptables pour les entrants non prioritaires.

La situation de 2018 est une exception dans le paysage de la DGFIP. La filiarisation est en bonne marche et les promotions sur les grades administratifs se raréfient avec seulement 24 AFiP, 67 AFiPA promus en 2018 pour les IP, que 2 AfiPA promus en 2018 pour les Idiv HC et la disparition de la classe exceptionnelle chez les AGFiP.

S'agissant des affectations au 1^{er} mars prochain dans le cadre du présent mouvement, nous demandons le report d'un mois de la date d'installation des collègues comme cela s'est fait pour le mouvement C1 tant pour des raisons professionnelles (entretiens d'évaluation en cours) que personnelles (préavis de libération de location, changement d'établissements scolaires, recherche d'un nouveau domicile...).

Nous remercions les membres du bureau RH-1B pour leur disponibilité.